

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE**

**MAIRIE
DE
MARQUEFAVE
31390**
☎ 05.61.87.85.13

**REGISTRE
PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre et le dix huit juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quatorze juin s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PAYEN, Maire.

Membres en exercice : 12

Etaient présents : Mme Nathalie ASPE, M. Frédéric BELLIA, M. Rodolphe BONNANS, M. Pascal DEBACQ, M. Gilles DELAPORTE, Mme Martine GILAMA, Mme Carole SAINT-MARTIN, Mme Anne-Marie SALADO.

Etaient absents excusés ayant donné procuration :

Mme Véronique CHEVRIE ayant donné procuration à M. Gilles DELAPORTE,
M. Gaëtan INARD ayant donné procuration à M. Eric PAYEN.

Etait absent excusé : aucun

Etait absent : aucun.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11/06/2024

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Votants : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Mme Nathalie ASPE est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

MARCHES PUBLICS

1/Travaux d'aménagement du carrefour RD48/Eglise : présentation du rapport d'analyse des offres et délibération sur le choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire rappelle l'antériorité du projet de réaménagement et de sécurisation du carrefour RD48/Eglise :

-Dans sa séance du 20 Septembre 2022, le Conseil municipal retient le bureau d'études ATEI pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réaménagement et sécurisation du carrefour RD48/Eglise.

-Dans sa séance du 16 Novembre 2023, le Conseil municipal approuvait l'opération ainsi que le montant estimé des travaux.

-Dans sa séance du 20 Février 2024, le Conseil municipal décide de modifier le projet initial par la création d'un plateau ralentisseur.

Le marché est un marché public de travaux dont le montant est inférieur au seuil des procédures formalisées. La publicité a été réalisée par affichage et parution sur le site internet de la Commune le 02 mai 2024. La date butoir de remise des offres a été fixée au 24 mai 2024 à 18 heures.

M. le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'études ATEI, mandaté à cet effet.

M. le Maire récapitule le classement final de l'ensemble des offres en fonction des notes obtenues :

E4 – Classement des Offres

Il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note pondérée suivante :

N° Pli	Entreprise	Prix 60 %	Technique 30 %	Délai 10 %	Note	Classement
1	JEAN LEFEBVRE	4,90	2,75	0,67	8,32	3
2	EXEDRA	5,93	3,00	1,00	9,93	1
3	TP CARBONNE	6,00	2,72	0,67	9,39	2

Il propose de retenir l'entreprise EXEDRA MIDI PYRENEES pour le montant : 58 685.46€HT soit 70 422.55€TTC. Il demande s'il reste des questions, il fait procéder au vote.

Votants : 12	Pour : 11	Contre : 1 F. BELLIA	Abstention : 0
--------------	-----------	----------------------	----------------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité des membres présents ou représentés :

- De retenir l'entreprise SAS EXEDRA MIDI PYRENEES pour un montant de 58 685.46€HT soit 70 422.55€TTC
- D'autoriser le maire à faire toutes les démarches, engager toutes actions et signer tous documents que nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2/Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'amicale des pompiers volontaires de Carbonne.

Monsieur le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle déposée par l'amicale des sapeurs-pompiers de Carbonne pour soutenir leurs missions auprès de pompiers (améliorer la couverture sociale, venir en aide aux pompiers victimes...)

Monsieur le Maire propose une subvention d'un montant de 300€

Il demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas, il fait procéder au vote

Votants : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€ à l'amicale des sapeurs-pompiers de Carbonne et autorise M. le Maire à signer tout document, engager toute action que nécessaire afin de mener à bien l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose un tour de table des questions diverses.

-Mme Anne-Marie SALADO rend compte de la réunion des bénévoles pour rouvrir la médiathèque qui s'est tenue la veille.

M. Gilles DELAPORTE échange des informations avec Mme SALADO concernant le marché des producteurs proposé par le Café associatif.

Mme Véronique CHEVRIE (par procuration) demande où en est la finalisation de la nouvelle convention pour la salle d'exposition.

Elle informe également que l'animation « skate -graffiti » est reportée et le nouvel habillage de la boîte à livres pourrait servir de support aux graffeurs.

Le Conseil municipal n'ayant plus de question, la séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été mise en ligne sur le site internet de la mairie le 20/06/2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le : 14/06/2024

A Marquefave, le

Le secrétaire de séance,

Nathalie ASPE



Le Maire,

Eric PAYE

